

BULLETIN MUNICIPAL

MONTFORT-SUR-ARGENS

#57

AUTOMNE/HIVER 2019

www.montfort-sur-argens.fr



CRÉATION : MADAME GÓMEZ | gomezchristele@gmail.com
T. 06 22 01 71 15 | Crédit photos : Mairie de Montfort | Freepik.com

RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'état au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre maire, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre maire ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque « Lou Jas Doù Libre » a ouvert ses portes dans le nouvel espace aménagé dans le bâtiment « Le Cellier ».

Nous vous accueillons désormais dans une médiathèque accessible à tous, lumineuse et spacieuse. Vous y trouverez des espaces dédiés : enfants, ados et coin lecture pour les adultes, un espace informatique pour jouer ou pour des recherches documentaires et un beau parvis pour faire le lien entre l'extérieur et l'intérieur, avec des assises pour lire à l'ombre des platanes et accueillir du spectacle vivant et des animations diverses. Pour cette ouverture, nous avons investi dans de nombreux nouveaux ouvrages, que vous pourrez découvrir au fil de vos déambulations au sein de ces rayonnages lumineux !

Le 14 septembre dernier, l'inauguration a été un beau témoignage de ce que peut permettre un lieu tel que cette médiathèque pour des échanges et des rencontres. Vous avez été nombreux à ce rendez-vous, et nous vous en remercions. Ce fut l'aboutissement, heureux, de ce long travail.

Nous espérons que chacune et chacun de vous, trouverez votre place dans ce lieu et contribuerez à le faire vivre, en y amenant toute la richesse de votre diversité. En vous souhaitant de belles lectures,

Frédérique Roustang

1^{ère} adjointe à l'urbanisme et l'aménagement.



HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi de 9 h à 12 h

Mardi de 16 h à 18 h 30

Mercredi de 14 h à 18 h

Jeudi de 16 h à 18 h 30

Vendredi de 10 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h 30

Samedi de 16 h à 18 h



COMPÉTENCE EAU

Au 1^{er} janvier 2020, les compétences Eau, Assainissement et Pluvial Urbain passeront à notre Communauté d'Agglomération Provence Verte. Malgré l'opposition des conseils municipaux, les interventions des parlementaires, les actions des collectifs d'usagers, rien n'y a fait, les hauts décideurs n'ont pas accepté de revenir sur la loi NOTRe qui a instauré cette obligation. Le projet de loi « Engagement et Proximité », sous des annonces de plus grandes libertés laissées aux communes, n'est qu'une séance de « calino-thérapie » vouée à charmer les futurs grands électeurs. Concrètement ce transfert va se traduire par les points suivants qui loin d'être les seuls, sont les plus parlant :

Une convention de gestion entre la Communauté d'agglomération de la Provence Verte et notre commune sera signée, pour que nous continuions à assurer le service, le temps que l'intercommunalité mette en place une organisation capable d'assumer pleinement ces compétences ou nous les rendre, au gré des décisions législatives. La charge de travail sera la même pour la commune, doublée d'une comptabilité analytique tenue par la CAPV : surcoût. Assujettissement à la TVA des factures du service, alors que nous n'étions pas taxés compte tenu de la taille de notre commune : surcoût pour les usagers, sauf décision politique de la CAPV pour amoindrir cet impact, recette supplémentaire pour l'Etat. Nous ne serons plus décisionnaires de nos investissements pour l'entretien et le développement de nos réseaux, il faudra convaincre la CAPV.

Nous nous efforcerons d'agir pour le mieux au sein de notre Établissement public de coopération intercommunale pour que les intérêts des Montfortais soient préservés. Enfin, par ce transfert de compétence l'Etat pousse un peu plus loin encore sa volonté de dépouiller les communes de leurs prérogatives fondamentales pour au final les faire disparaître. Funeste destinée bien différente d'un engagement de proximité.

Eric Audibert, Maire de Montfort-sur-Argens.

TRAVAUX SUR LES CHEMINS

Comme nous le faisons chaque année, des travaux d'amélioration des voies et chemins vont être réalisés :

> **Chemin St Joseph** : la pose d'un pluvial sur 315 m de long précèdera le revêtement en enrobé de l'ensemble de la voie. (Prévisionnel du coût : 120 000 euros)

> **Rue des Ecoles** : la réfection de la chaussée sera réalisée pour supprimer

les déformations liées aux racines des arbres (coût : 19 500 euros) ; les pins à l'origine de celles-ci seront coupés.

> **Chemin Campé d'Enroch** : la réfection de 840 mètres linéaires sera effectuée en bi-couches (montant : 16 950 euros).

> **Chemin des Suys** : une réfection en bi-couches sera également réalisée sur une longueur de 270 m ou 1km (5 888 euros ou 17 010 euros.)



Rénovation du campanile.

TRAVAUX SUR RÉSEAU D'EAU

> **Chemin Camp Fegou** : le renouvellement du réseau d'eau potable sera effectué sur 300m linéaires pour un montant de 70 000 euros.

> Réalisation du maillage du réseau d'eau sur l'avenue Roger Bonnet afin de relier le réseau avenue des Droits de l'Homme avec celui de la rue du Ferrailon prolongée. (coût : environ 10 000 euros.)

UN CITY STADE POUR TOUS

Bientôt près du stade de la Palud un city stade sera implanté. Cet équipement public accessible à tous, permettra de pratiquer des sports tels que le basket, le volley, le badminton ou encore le foot. Il viendra compléter les installations sportives du village qui profitent aux associations, à l'école, au service périscolaire et à tous les Montfortais qui recherchent

un lieu convivial pour se rencontrer et pratiquer une activité sportive ou de loisir. Les opérations de constructions commenceront par le terrassement puis le montage de l'équipement et se poursuivront par l'éclairage et l'aménagement paysagé du site. L'accessibilité pour tous et les zones de repos pour discuter longuement de ses performances ne sont pas oubliées. La réalisation de cet équipement est permise par le financement à 60% du conseil départemental du Var, 20% de la communauté d'agglomération de la Provence Verte et 20% de la commune. C'est aussi l'aboutissement du travail des services de la commune et de nombreux conseillers municipaux pour la recherche de financements, le choix de l'équipement, son implantation et le suivi de sa réalisation.

Patrice Burlando adjoint aux affaires scolaires.



Guillaume Bernard quitte la direction du service périscolaire au mois de novembre pour un nouveau poste dans une autre collectivité. Nous tenons à le remercier sincèrement pour ces cinq années passées à Montfort et pour toute l'énergie, la rigueur et l'inventivité qu'il a déployées pour piloter et faire vivre le service périscolaire. Delphine Blanc en tant que directrice et Karine Authieu comme référente administrative prendront la suite avec le même objectif de proposer un service de qualité pour la jeunesse Montfortaise. Elles ont toute notre confiance pour mener à bien cette tâche.

RAND'EAU AQUATIQUE : À VOS MASQUES, PRÊTS, PARTEZ !

Cet été, les enfants du centre de loisirs de Montfort se sont « jetés à l'eau » pour une opération d'éducation à l'environnement. Agés de 8 ans et plus, les enfants ont ainsi participé à une randonnée subaquatique palmés, masques, tubas dans l'Anse Magaud à La Garde. Encadrés par les professionnels du « Naturoscope » et équipés de l'intégralité du matériel de plongée, nos jeunes ont d'abord été sensibilisés aux règles de sécurité pour que la découverte du parcours pédagogique se fasse dans les meilleures conditions. Durant l'exploration, les enfants ont eu la chance de découvrir depuis la surface, la richesse d'une faune et d'une flore typique des rivages méditerranéens, grâce à la présence de bouées équipées de panneaux descriptifs, présentant le type de milieu et son peuplement animal et végétal. Les différentes espèces rencontrées, aussi belles que fragiles, ont ainsi pu être identifiées (poulpe, mérou, congre, rascasse, sar, étoile et autre anémone de mer...).



Un spectacle vivant, qui a permis à nos apprentis plongeurs de mieux connaître les fonds marins et d'avoir envie de les protéger.

Delphine Blanc, Directrice du service périscolaire

DES LOISIRS « GRANDEUR NATURE »

Cette année, l'accueil de loisirs se met au vert ! Un panel d'activités de découvertes permettra à vos enfants de découvrir les richesses naturelles de notre environnement : VTT, kayak, accrobranche, équitation, camping, baignade, jeux sportifs et diverses autres activités autour de la faune et de la flore. Le jardin situé à côté de l'école sera également exploité pour permettre aux enfants de mieux comprendre l'interaction qui les lie avec leur environnement. En effet « on ne protège que ce que l'on connaît ». Cette action de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable passera également par des activités de recyclage. En

partenariat avec le SIVED, des bacs permettant le tri sélectif des déchets seront placés dans les locaux de l'accueil. D'autres activités seront à l'honneur au fil de l'année en lien avec les différentes actions proposées sur le territoire.

Enfin, l'accueil de loisirs offrira un terrain propice aux découvertes, permettant à chacun de s'essayer, de s'exprimer, de choisir, d'expérimenter pour devenir acteur de ses vacances.

Autant d'actions favorisant la construction de nos citoyens de demain !

Delphine Blanc, Directrice du service périscolaire

PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision du Plan Local d'Urbanisme arrive dans les dernières étapes. Après l'arrêt du document en conseil municipal le 27 juin dernier, les Personnes Publiques Associées (Etat, institutions publiques et organismes professionnels) ont eu 3 mois pour émettre leurs avis.

Nous vous rappelons que cette révision a été effectuée, et travaillée, avec pour objectif la mise en conformité avec les nouvelles lois ALUR, Grenelle ainsi qu'avec le SCoT et le PLH de la Provence Verte, et également, une meilleure prise en compte et une meilleure gestion des risques naturels et de la préservation du patrimoine.

C'est maintenant le temps de l'enquête publique, qui vous permet une fois encore de vous exprimer sur ce document qui régit l'aménagement du territoire de la commune.

Dès la nomination du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif, nous vous informerons de ses permanences en mairie. Vous pourrez donc venir le rencontrer et discuter avec lui de vos remarques

et observations au sujet de ce nouveau document d'urbanisme.

Cette enquête a une durée de un mois. À la suite de celle-ci, l'enquêteur nous remettra un rapport circonstancié. Les élus devront tirer le bilan de cette concertation pour apporter éventuellement des modifications au document avant son approbation en conseil municipal.

Cette révision est un long travail qui va définir de fortes orientations d'aménagement pour les 10 ans à venir. Toutes les réflexions se sont faites avec écoute et cohérence au sein de groupes de travail, avec les élus, des professionnels et vous-mêmes lors de tables rondes, d'ateliers et de différentes réunions. Riches d'échanges, de débat et de réflexions entre chacun, nous souhaitons continuer et terminer ce travail avec cohérence et écoute pour aboutir à un document pertinent et accepté par tous.

Frédérique Roustang
1^{ère} adjointe à l'urbanisme et l'aménagement.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

31 OCTOBRE
Halloween (OMA)



3 NOVEMBRE
Saint Hubert

(Sté de chasse l'amicale)



9 NOVEMBRE
loto organisé par
l'association des parents d'élèves

17 NOVEMBRE
Repas dansant



11 DÉCEMBRE
Colis des anciens (CCAS)

13 DÉCEMBRE
Concert de l'Eimad

20 DÉCEMBRE
Veillée de Noël et animations (OMA)

3 JANVIER
Vœux du maire



19 JANVIER À 10H30

Visite guidée du village par le pays
d'art et d'histoire de la Provence verte

8 ET 9 FÉVRIER
Saint Blaise (OMA)



7 MARS
Carnaval
(OMA et Association des parents d'élèves)

21 MARS
Trio *Café Sylvabelle*
(Artsenicum et OMA)



28 MARS, l'OMA vous invite à l'AG
qui sera suivie d'un pot de l'amitié

29 AVRIL
Tirage tombola avec œufs de pâques
et portes ouvertes du centre aéré

1^{ER} MAI
Randonnée et animations (OMA)

INFORMATIONS MUNICIPALES

CITOYEN ET RESPONSABLE !

→ Nous vous rappelons que le stationnement est interdit dans le village en dehors des emplacements matérialisés au sol.

→ Les déjections canines doivent être ramassées, des sachets réservés à cet usage sont disponibles en mairie et une canisette est à votre disposition (au sud du parc de stationnement).

→ Dans le cadre de la prévention incendie, le débroussaillage est obligatoire pour toutes les propriétés situées à moins de 200 m d'une zone boisée.

GESTION DU CIMETIÈRE

Pour les titulaires d'une concession en terre commune, dont la date est expirée depuis plus de 5 ans, prière de vous adresser d'urgence à la Police Municipale, avant exhumation d'office.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Lucienne Ragobert veuve Gonzales	13/05
Georges Mavropoinis	16/05
Césarine Manzoni, veuve Paniforni	22/05
Florian Gentaud	05/09
Germaine Rossi épouse Lombard	08/09

MARIAGES

David Alexandre Rizza et Laure Frizon	18/05
Sebastien Dureux et Cindy Bridoux	25/05
Christophe D'Ambrosi et Ingrid Motron	15/06
Michel Gazelle et Isabelle Simon	27/07
Manuel Laurent et Marion Cusimano	27/07

NAISSANCE

Mohamed, Ali Hmida	13/08
--------------------	-------